



## **Compte rendu de la Formation spécialisée (ancien CHSCT)** **du 12 septembre 2023**

***FO sur la ligne de départ d'un Marathon de 6h (début 14h- fin 20h) autour de la Santé, des conditions de travail, et de la Sécurité des agents de la Collectivité***

Petit Rappel :

**La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité des agents au travail, la protection de la santé physique et mentale.**

L'instance s'est déroulée, en présence de Mme Aude Lumeau-Preceptis Présidente de séance, Mme Martine Croquette, Mr Serge Deuilhé, Monsieur le Directeur Général des Services, l'administration, a duré 6 heures et le Syndicat **FOCD31** s'est largement exprimé sur les points inscrits à l'ordre du jour.

### **1. Rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2022**

Le rapport présenté aux Organisations Syndicales, établit un bilan de la situation dans le domaine de la santé, la sécurité et les conditions de travail pour l'année 2022 au sein de la Collectivité

Des données quantitatives nous ont été présentées comme :

- Le nombre d'accidents de travail repartis par Directions
- Le nombre de déclaration de maladies professionnelles
- Le nombre et nature des maladies professionnelles ou à caractère professionnel déclarées au cours de l'année
- Le taux d'absentéisme
- Le taux de de violences physique et verbales sur agents
- Le nombre de signalements pour acte de violences sexuelles, agissements sexistes, harcèlement moral et harcèlement sexuel envers le personnel
- Etc....

**Abstention** du Syndicat **FO CD31** sur le vote du rapport annuel 2022, en l'absence de véritable dialogue social avec les Organisations Syndicales, d'un manque de transparence sur les données chiffrées et d'une carence concernant un bilan qualitatif et perspectives, donnée par l'administration à cette obligation.

## 2. Bilan de l'alerte extrême canicule du 23 au 25 août 2023

Le Syndicat **FOCD31** s'est largement exprimé sur le Plan de Gestion interne « gestion sanitaire des vagues de chaleur » au CD31 et notamment sur les actions du volet « personnes vulnérables ».

Le Syndicat **FOCD31** a dénoncé la complexité de la gestion des déclenchements canicule portés par la DGD Autonomie mais mis en œuvre par les équipes Médico-sociales rattachées à la DGD TASP. La territorialisation n'a fait qu'accentuer la difficulté de mise en œuvre du « plan canicule » auprès des équipes de terrain se rendant au domicile ou lors de prise de contact téléphonique (notamment lors d'astreintes d'EMS sur d'autres MDS).

Le Syndicat **FOCD31** a interpellé le Directeur Général des Services, sur le communiqué de presse du Président du Conseil départemental, lors du passage en Vigilance Rouge Canicule, s'interrogeant sur la véracité du nombre de personnes contactés : *« Les équipes médico-sociales des Maisons des Solidarités sont en contact quotidien, par téléphone ou en visite à domicile, avec l'ensemble des publics vulnérables et les services en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en lien avec les professionnels de santé, les associations d'aide à domicile et les CCAS. Le prestataire de la Téléassistance<sup>31</sup> se charge également de joindre les bénéficiaires de la téléassistance isolés et sans prestation d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de Prestation de Compensation du Handicap (PCH), afin de repérer les situations préoccupantes. Au total ce sont près de 3 500 personnes qui sont contactées par les services du Conseil départemental de la Haute-Garonne. »*

Le Directeur Général des Services a pris l'engagement de co construire avec les organisations syndicales ce Plan de Gestion interne « gestion sanitaire des vagues de chaleur » au CD31 tant sur le volet « agents de la Collectivité » que sur le volet « personnes vulnérables ».

Le Syndicat **FOCD31** adhère aux engagements pris par le DGS mais sera dans la négociation.

## 3. Rapport annuel d'activité de la cellule santé – médecine du travail

Le Syndicat **FO CD31** a :

- Dénoncé la non transmission de tous les chiffres du service de Santé au Travail Muret Comminges (SSTMC) absents dans le rapport.
- Dénoncé l'incohérence des données chiffrées de l'effectif de la Collectivité

- Demandé le rétablissement du poste infirmier au CAD de Saint Gaudens afin de mettre en œuvre une démarche de Prévention sur ce territoire.
- Dénoncé que les Organisations Syndicales soient tenues à l'écart du plan d'action « rencontres Zoom social » entre les responsables de DTS et MDS et les Médecins de Prévention.
- Dénoncé que sur les 13 médecins de Prévention (Prévaly et SSTMC), 1 seul a apporté des commentaires rédigés suite aux constats réalisés lors des visites médicales
- Demandé s'il existait une procédure entre le service Santé Prevaly et la MDPH concernant les visites médicales à la demande de l'agent. Il nous a été répondu que non à notre grand étonnement, puisqu'un mail émanant de la MDPH adressé à tous les agents a été diffusé : « A l'initiative de l'agent : Si l'agent souhaite rencontrer le médecin de prévention, il convient à celui-ci d'envoyer sa demande par mail à son supérieur hiérarchique, en mettant en copie l'assistante du médecin de Prévention. L'agent devra mentionner qu'il souhaite que ce rdv soit connu de l'employeur. A défaut, la consultation reste confidentielle et ne peut faire l'objet d'aucune préconisation, ce qui va généralement à l'encontre du souhait de l'agent. »

Le Syndicat **FOCD31** s'insurge contre ces pratiques managériales qui sont menaçantes, maltraitantes, discriminantes, en employant des méthodes contestables et indignes de notre Collectivité.

#### 4. Présentation de la synthèse quantitative et qualitative des e-registres santé et sécurité au travail

Le Syndicat **FOCD31** a dénoncé la non réponse apportée aux agents qui écrivent sur le e-registre **et les réponses « hors sol »** apportées sur le e-registre par les supérieurs hiérarchiques (*ex : c'est en cours, noté, une note doit être produite, vu, ...*) Un e-registre réduit à une lettre morte d'une administration sourde et aveugle aux signalement et alertes émises par les agents.

Le Directeur Général des Services s'engage à « une co-construction » avec les Organisations Syndicales sur ce dossier.

Le Syndicat **FOCD31** ne co construit pas mais négocie.

#### 5. Accidents de travail à la direction des routes

2 accidents de chantier se sont produits sur Luchon et Saint-Gaudens en Juillet 2023. L'enquête d'accident de travail est diligentée le 28 septembre 2023 en présence d'un représentant syndical par syndicat, le Syndicat **FOCD31** ayant dénoncé de pas être associé aux enquêtes accidents.

#### 6. Point visite de la plateforme à Colomiers du 20 juin 2023 par les élus de la Formation spécialisée

Suite à la visite des locaux, à Colomiers, de la plateforme Haute-Garonne solidarités - accès aux droits en ligne, dans le cadre de la Formation spécialisée, le Syndicat **FOCD31** souligne la prise en compte des remarques portées ce jour-là.

#### 7. La conduite d'une étude d'impact sur les risques psychosociaux en lien avec la nouvelle organisation de la direction générale déléguée des ressources humaines

Une étude « Impact » est initiée, suite à la demande de toutes les organisations syndicales, au sein de la DGD RH. Pour rappel, cette nouvelle réorganisation imposée à marche forcée, à moyens humains constants a été présentée en CST le 4 mai 2023 et le Syndicat **FO CD31** avait voté CONTRE.

Une 1ere réunion avec les organisations syndicales, la DGD RH et les 2 Directrices RH est prévue le 19 septembre 2023.

Le Syndicat **FO CD31** n'a cessé de dire, au travers de ce projet de réorganisation RH, qu'il est rempli de fêlures.

#### 8. Point d'avancement relatif à l'organisation des acteurs de la prévention des risques professionnels et au document unique

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire dans toutes les Collectivités. L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

Le Syndicat **FO CD31** :

- a dénoncé le manque de transversalité entre les Services Prévention de la Direction des Routes, de la Direction de l'Education et du Service Prévention RH
- a dénoncé le manque de moyens en terme de Conseillers préventions à la RH travaillant sur le document unique (démarré depuis 15 ans)
- a interrogé l'administration sur la plus-value à reconduire les contrats de service à la Direction des Routes et à la Direction de l'Education
- a demandé que les assistants de prévention aient un vrai temps de travail dédié à la mission de Prévention et non un 0.1% d'ETP (équivalent temps plein) ainsi qu'une NBI.

Le Syndicat **FO CD31** est mobilisé et vigilant à ce que tous ces engagements se traduisent par un véritable changement dans la prise en charge de la Prévention et la protection de la Santé physique et mentale des agents !!

#### 9. Point sur la pénibilité

Les Organisations syndicales avaient demandé que soit rajouté à l'ordre du jour le dossier « jour de pénibilité ».

Il nous a été juste **annoncé à 20h**, qu'il n'y aurait aucun jour de pénibilité en 2023 !

Le syndicat **FO CD31** déplore que les échanges n'aient pas eu lieu sur ce dossier qu'il considère comme majeur.

Le Syndicat **FOCD31** n'a cessé de demander à l'exécutif et à l'administration de communiquer les recommandations faites par la préfecture, au Conseil Départemental 31 concernant le règlement spécifique sur la pénibilité travail au CD31, **pièces à ce jour, non transmises au Syndicat FO.**

Dès le début des échanges sur le projet dit « reconnaissance », le Syndicat **FOCD31**, a engagé le combat pour la pénibilité du travail et au travail afin qu'il soit reconnu et qu'il ouvre le droit à des « jours de compensations » aux agents territoriaux, dans le cadre des sujétions particulières.

C'est pourquoi cette annonce est inacceptable de la part d'une institution qui se veut réactive et à l'écoute car force est de constater, que ce n'est pas le cas.

Le Syndicat **FOCD31** demande impérativement que soit transmis, en toute transparence aux représentants des personnels, tous les courriers des Services de l'Etat, sans quoi, nous serons dans l'obligation de saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs).

Le Syndicat **FOCD31** réitère que l'ensemble des représentants du personnel soient réunis rapidement autour de ce dossier considérable pour les agents de la Collectivité.